

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYPDRO-QUÉBEC PAR SA DIRECTION
CONTRÔLE DES MOUVEMENTS D'ÉNERGIE DANS
SES FONCTIONS DE COORDONNATEUR DE LA FIABILITÉ
AU QUÉBEC VISANT L'ADOPTION DES NORMES DE
DE FIABILITÉ RELATIVES À LA PROTECTION
DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES
(NORMES « CIP »)

DOSSIER : R-3947-2015 Phase 2

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE 2016

HUIS CLOS 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel